

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 9 JANVIER 2024**

**Délégués Titulaires présents :** BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

**Délégués Titulaires absents :** BOITEAU Delphine, GODARD Sophie,

**Secrétaire d'assemblée :** BERTRAND Elisabeth

### **1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 28 novembre 2024.

### **2- Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

➤ Les devis signés :

OBJET	TIERS	MONTANT HT	DATE
Tri dépôt communal	COUTAND Recyclage	431,26 €	29/11/2023
Cartes de vœux	BDM	100,00 €	11/12/2023

La facture Coutand Recyclage ne correspondra pas tout à fait au devis car certaines prestations varient en fonction du tonnage.

➤ Les droits de préemption urbain :

Néant

### **3- Décision modificative n° 2 sur budget principal 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget principal a été voté par délibération du 11 avril 2023.

Il convient de réajuster certains articles et de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses Diminution	Dépenses Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 206 €	
6531 – Indemnités		+ 206 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 206 €</b>	<b>+ 206 €</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget principal 2023 telle que décrite ci-dessus.

#### 4- **Renouvellement de la convention prestation paie**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de la prestation de confection de la paie des agents et des indemnités des élus qui a été confiée à la Maison des Communes conformément à un accord contractuel qui se termine le 31 décembre 2023, nous avons reçu une nouvelle convention renouvelable par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 4 années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé
- **AUTORISE** Monsieur le maire à renouveler la convention « prestation paie » avec la Maison des Communes de la Vendée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Maison des Communes de la Vendée.

#### 5- **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2022, adopté par le Conseil Communautaire du Pays de Mortagne en séance du 15 novembre 2023.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2022

#### 6- **Convention de servitude ENEDIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'ENEDIS, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, a mandaté le bureau d'études C.E.R. VINCENT pour réaliser, dans le cadre de l'étude technique de restructuration du réseau sur la commune de Treize-Vents. Cette étude porte sur la parcelle communale cadastrée section AB n° 0400 Le Moulin Baubry.

Ainsi, le bureau d'études C.E.R. VINCENT propose à la Commune de conclure une convention de servitude de passage, pour cette parcelle du domaine privé de la Commune.

Monsieur le Maire indique que la servitude devra permettre le passage d'un câble souterrain, d'une longueur totale d'environ 120 mètres, le tout compris dans une bande de 3 mètres de large.

Il précise que les agents ou préposés des entreprises agissant pour le compte d'ENEDIS devront pouvoir accéder à la parcelle concernée, voire les occuper temporairement pour l'exécution des travaux.

Il ajoute que la convention de servitude sera consentie à titre gratuit, pour la durée de l'exploitation de l'ouvrage.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de servitude pour ouvrage de distribution de l'électricité à conclure avec ENEDIS, pour la parcelle précitée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent

#### **7- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire de Treize-Vents**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Par conséquent, la Commune de Treize-Vents a sollicité auprès de la Commune de Mallièvre une participation aux dépenses de fonctionnement de ces services à hauteur de 10 % du coût estimé pour l'année 2023 à 31 079,19 € soit 3 107,92 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **APPROUVE** la participation aux dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire de Treize-Vents pour l'année 2023, à hauteur de 3 107,92 €.

#### **8- Construction Halle et aménagement atelier : demande attribution DSIL**

Le maire rappelle au conseil municipal que les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres ont signé un contrat de ruralité avec l'Etat le 8 décembre 2020. Les opérations sélectionnées pour être éligibles à la DETR et au DSIL auront vocation à être intégrées dans les conventions financières annuelles annexées au contrat de ruralité.

Il est proposé de solliciter le DSIL pour les travaux de construction de la Halle et l'aménagement de l'atelier suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Construction Halle	271 177,35 €	Région Pays de la Loire - FPLIC	50 000,00 €
Aménagement commerce	85 969,60 €	DSIL	155 001,78 €
Honoraires de MOE	30 357,50 €	Conseil Départemental	99 001,78 €
		Région Pays de la Loire - PCC	6 000,00 €
		Commune - Autofinancement	77 500,89 €
<b>Total</b>	<b>387 504,45 €</b>	<b>Total</b>	<b>387 504,45 €</b>

Monsieur le Maire précise que la Commune pourrait être amenée à solliciter tout autre financeur, notamment en cas de non-acceptation dans les temps du DSIL ou bien de l'acceptation d'un montant inférieur à celui sollicité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** solliciter auprès de l'Etat, le DSIL pour les travaux de rénovation de la salle de la Cité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de tout autre financeur (Région, Département de la Vendée), autant que de besoin
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

#### 9- Construction Halle et aménagement atelier : demande attribution FPLIC

Monsieur le Maire rappelle que la Région propose différents programmes d'aides afin d'apporter un soutien aux projets des communes et intercommunalités. Le projet de construction de la Halle et de l'aménagement d'un commerce s'insère dans les projets susceptibles d'être soutenus par ce fonds.

Il est proposé de solliciter le FPLIC pour les travaux de construction de la Halle et l'aménagement de l'atelier suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Construction Halle	271 177,35 €	Région Pays de la Loire - FPLIC	50 000,00 €
Aménagement commerce	85 969,60 €	DSIL	155 001,78 €
Honoraires de MOE	30 357,50 €	Conseil Départemental	99 001,78 €
		Région Pays de la Loire - PCC	6 000,00 €
		Commune - Autofinancement	77 500,89 €
<b>Total</b>	<b>387 504,45 €</b>	<b>Total</b>	<b>387 504,45 €</b>

Monsieur le Maire précise que la Commune pourrait être amenée à solliciter tout autre financeur, notamment en cas de non-acceptation dans les temps du FPLIC ou bien de l'acceptation d'un montant inférieur à celui sollicité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** solliciter auprès de la Région, le FPLIC pour les travaux de construction d'une Halle et aménagement atelier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de tout autre financeur (Etat, Département de la Vendée), autant que de besoin

#### **10- Construction Halle et aménagement atelier : demande attribution départementale**

Monsieur le Maire rappelle que le Département propose différents programmes d'aides afin d'apporter un soutien aux projets des communes et intercommunalités.

Le projet de construction de la Halle et de l'aménagement d'un commerce s'insère dans les projets susceptibles d'être soutenus par ces fonds.

Il est proposé de solliciter le Département au titre des aménagements communaux pour les travaux de construction de la Halle et l'aménagement de l'atelier suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Construction Halle	271 177,35 €	Région Pays de la Loire - FPLIC	50 000,00 €
Aménagement commerce	85 969,60 €	DSIL	155 001,78 €
Honoraires de MOE	30 357,50 €	Conseil Départemental	99 001,78 €
		Région Pays de la Loire - PCC	6 000,00 €
		Commune - Autofinancement	77 500,89 €
<b>Total</b>	<b>387 504,45 €</b>	<b>Total</b>	<b>387 504,45 €</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** de solliciter la subvention du Département pour les travaux de construction de la Halle et l'aménagement de l'atelier
- **AUTORISE** à solliciter une autorisation de commencement des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

#### **11- Aménagement extérieur atelier : demande attribution PCC**

Monsieur le Maire rappelle que les communes homologuées petites cités de caractère peuvent déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement d'espaces publics ainsi que sur les travaux extérieurs des bâtiments communaux.

Le projet de l'aménagement d'un atelier pour la partie rénovation des extérieurs s'insère dans les projets susceptibles d'être soutenus par ces fonds.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des aménagements communaux auprès de la Région pour les travaux d'aménagement extérieur de l'atelier suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Construction Halle	271 177,35 €	Région Pays de la Loire - FPLIC	50 000,00 €
Aménagement commerce	85 969,60 €	DSIL	155 001,78 €
Honoraires de MOE	30 357,50 €	Conseil Départemental	99 001,78 €
		Région Pays de la Loire - PCC	6 000,00 €
		Commune - Autofinancement	77 500,89 €
<b>Total</b>	<b>387 504,45 €</b>	<b>Total</b>	<b>387 504,45 €</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** de solliciter la subvention de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement extérieur d'un atelier.
- **AUTORISE** à solliciter une autorisation de commencement des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

#### **12- Remboursement frais d'acquisition de livres pour l'activité de la bibliothèque**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que Madame Camille JEAN, responsable de la bibliothèque, a dû acheter à ses frais des livres pour la remise des prix au concours organisé par la bibliothèque et qui seront remis lors de la soirée des vœux du Maire.

Néanmoins, étant donné le lien de Monsieur le Maire avec Madame Camille JEAN, ce dernier précise qu'il ne participera pas au débat et au vote concernant ce point à l'ordre du jour et propose donc de passer la parole à Mme Elisabeth BERTRAND.

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle.

Madame Elisabeth BERTRAND propose d'indemniser Madame Camille JEAN des frais d'acquisition de livres pour l'activité de la mairie étant donné que la bibliothèque est un service proposé par la Commune. Le montant du remboursement s'élève à 25,40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Madame Elisabeth BERTRAND
- **AUTORISE** d'indemniser Mme Camille JEAN pour les frais d'acquisition des livres

#### **13- Divers**

- **Tourisme, Culture, Communication**

##### **Soirée Canoë**

Le conseil décide de ne plus faire d'accueil et de « pot » lors des soirées canoës. L'office du tourisme assure déjà un accueil.

A la suite d'une rencontre avec l'association de la 3A, il va être mis en place des demi-rondins à dérouler afin de faciliter l'accès des canoës qui seront à enlever l'hiver.

### **Atelier Noël**

Le démontage est programmé à partir du mercredi 10 janvier 2024. Les sapins seront récupérés par la ferme de la Chèvrerie.

Une réunion de débriefing est prévue le vendredi 12 janvier 2024 à la salle du Foyer.

Concernant l'édition 2024, une réunion est programmée le 16 février 2024 afin de solliciter les associations, l'école, la bibliothèque. Le lancement est prévu pour avril/mai. Il faudra prévoir un article dans le prochain pavé.

### **Divers**

Germain Lucas indique qu'il a rencontré une personne qui aurait un projet d'organisation de visite de la commune en vêtement d'époque. Il s'agirait de visites théâtralisées. Il a remis des devis à Germain. Cela pourrait peut-être être programmé lors des journées du patrimoine.

- **Espaces verts, Bâtiments, Voiries**

### **Tri dépôt communal**

A la suite d'un premier tri effectué le 16 décembre 2023, il faut commander une nouvelle benne voire deux afin de poursuivre le ménage entamé. Un devis va être demandé pour 2 bennes de 17m<sup>3</sup>. La date retenue est fixée au 17 février 2024 à 8h30.

### **Terrain de foot**

Concernant le projet d'éclairage du stade, le SYDEV donne comme enveloppe de prix entre 50 000 et 70 000 €. Un mail a été adressé à la ligue afin de connaître les éventuelles aides possibles sans réponse à ce jour.

### **Jardins Chemin de la Cité**

Monsieur le Maire accompagné de Germain Lucas ont rencontré la personne porteuse du projet de production de plantes. Il s'agit de plantes médicinales à destination des animaux. Dans le projet, il serait également possible de déposer des surplus de plantation à destination de tous. Pour ce faire, il faudrait mettre en place un point d'eau et donner l'accès par le portillon donnant dans la rue du Haut de la Ville.

### **Divers**

A la suite des éboulements venant du terrain donnant sur la rue de la Poterne, la procédure de mise en sécurité doit être continuée afin que les propriétaires remettent leur terrain en état.

- **Elections Européennes**

Cette année ont lieu les élections européennes qui seront le dimanche 9 juin 2024. Il faudra prévoir le planning des permanences.

## **DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 H**

✍ 20 Février

✍ 2 Avril

✍ 14 Mai

✍ 25 juin

Le Secrétaire de Séance,  
Elisabeth BERTRAND

Séance levée à 21H45

Le Maire,  
Guillaume JÉAN

Signé électroniquement par :  
Guillaume Jean  
Date de signature : 21/02/2024  
Qualité : Maire de Mallièvre

